

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 30

Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 28/04/2014

Date d'affichage : 29/04/2014

Formalités de publicités effectuées,
le : **16 MAI 2014**
Transmis en Sous-Préfecture de
DRAGUIGNAN, le **15 MAI 2014**
Visa du :
15 MAI 2014

de la Commune de COGOLIN
Séance du MARDI 06 MAI 2014

L'an deux mille quatorze et le six mai à 18 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

PRESENTS : Marc-Étienne LANSADE - Éric MASSON - Audrey TROIN - Patrick GARNIER - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Jérôme SUEUR - Patricia BERENGUIER - Pascal CORDÉ - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Jean-Jacques GABERT - Jeanne LAURITO - Patrick CLAUDEL - Johan TOUCAS - Valérie ROBIN - Michel DALLARI - Carole RUIZ - Ernest DAL SOGLIO - Malika OUAREZKI - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT -

POUVOIRS : Laëtitia PICOT à Eric MASSON / Maria De Fatima FIANDINO à Jean-Jacques GABERT / Élisabeth CAILLAT à Marc-Etienne LANSADE / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Andrée GRAZIANI à Patricia BERENGUIER / Frédéric LACOUR à Michel DALLARI /

ABSENTS : Aimé GARNIER - Marie-Ly GARCIA - Sébastien MACREZ -

SECRETARE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2014/035 en date du 15 avril 2014, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des représentants de la Commune au sein des divers établissements publics de coopération intercommunale, dont notamment les délégués auprès du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Corniche des Maures (SIDECM).

Ont alors été élus :

Délégués titulaires : Marc-Etienne LANSADE – Rémy FELIX
Délégués suppléants : Eric MASSON - Anthony GIRAUD

Or, il s'avère qu'en application de l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les agents employés par un syndicat ou une de ses communes membres ne peuvent être désignés pour la représenter au sein de l'organe délibérant de cet établissement ».

N° 2014/044

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DE LA CORNICHE DES MAURES (modification)

N° 2014/044

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE
DISTRIBUTION D'EAU DE LA CORNICHE DES MAURES (modification)**

Monsieur Rémy FELIX étant employé d'une commune membre, il convient donc de désigner un autre délégué titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de désigner Monsieur Eric MASSON en qualité de délégué titulaire et Monsieur Jérôme SUEUR en qualité de suppléant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à la **MAJORITE - 23 POUR - 7 ABSTENTIONS** (Michel DALLARI - Carole RUIZ - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI – Jean-François FARNET – Patricia PENCHENAT).

Le Maire,



Marc-Etienne LANSADE